16 Décision de 1437 MET Constant enteriories de poissont	1
16 nov. — Décision nº 1423-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme au prolit de l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.)	4 nov. — Arrêté nº 385-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Tchakoura Mola (Alassani Fousséni)
17 nov Arrêté nº 387-MFE-DSGCA-PC portant réorganisation du	4 nov Arrêté nº 386-MFE-CR portant concession d'une pension
système des examens de permis de conduire. 651 17 nov. — Arrêté nº 388-MFE-DSGCA-PC portant nomination des	de retraite à M. Folly Kuévi (Adolphe) 663 24 nov. — Arrêté nº 390-MFE-CR portant concession de pensions
membres du jury des examens de permis de conduire 651	aux ayants-cause de M. Ouenang Kossi 665 24 nov. — Arrête nº 391-MFE-CR portant concession d'une pen-
17 nov. — Arrête nº 389-MFE-DSGCA-PC fixant les modalités d'application du décret nº 75-236 du 24 décembre	sion de retraite à M. Amenyah (Benoît) 663
1975, modifié par le décret 76-186 du 13-10-76 relatif aux permis de conduire les véhicules à	24 nov. — Arrêté nº 392-MFE-CR portant concession d'une pen- sion de retraite à M. Kumodji Koffi Ayıgan. 664
moleur 651	24 nov. — Arrete nº 595-MFE-CR portant concession d'une pen- sion de retraite à M. Napporn Kangni
MINISTERE DU PLAN	(Théophile)
22 oct. — Décision nº 155-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de	commissionnaire en douane, rectificatif à un précédent arrêté portant concession de pen-
paiement d'une somme en faveur de Hum- phreys et Glasgow LTD	sions de veuve et d'orphelin et approbation de rôles
4 nov. — Décision nº 167-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme en faveur de l'ins-	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES MINES
titut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT) à Lomé. 653	Arrèlés portant agrément d'un géomètre, autorisation personnelle de
9 nov. — Décision nº 170-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de paicment d'une somme en faveur de l'a-	recherche minière et autorisation d'ouverture de bureaux de dessin topographique
gence pour la sécurité de la navigation aérien- ne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) 653	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
the bit ratingue of a tradinguesta (terretting) in	ET DES AFFAIRES SOCIALES
MINISTERE DE LA JUSTICE. DE LA FONCTION PUBLIQUE. ET DU TRAVAIL	Arrêté portant transfert d'un laboratoire d'analyses médicales, 667
1976	
19 nov. — Arrêté interministériel nº 1132-MJ-FP-T-MFE portant règlement de la situation financière des fonc-	PARTIE NON OFFICIELLE
tionnaires détachés auprès du gouvernement de la République togolaise	<u></u>
Arrêtés portant admissions, intégrations, détachements, fin de déta- chements, radiations, licenciement et rectificatif	AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
à un précédent arrêté mettant fin au détachement d'un fonctionnaire	
	Communiqués de la direction des travaux publics
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL	Union Togolaise de Banque (Bilan au 50 septembre 1976)
Décisions portant nominations 660	Banque Commerciale du Ghana (Bilan au 30 septembre 1976) 668
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL	Avis de perte de titre foncier
Décisions portant nominations,	DARWIE OFFICIELLE
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES	PARTIE OFFICIELLE
Arrêté portant nomination de l'attaché de cabinet du ministère de	
	ACTES DIL COUVERNEMENT
	ACTES DU GOUVERNEMENT
la santé publique	ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE
	i
la santé publique	DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE
DIVERS	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRI-
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments. 660 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Décisions portant détégation de signature et admission d'un militaire à un stage. 660 MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE 1976 29 oct. — Arrêté nº 375-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Amah Ekoué (Téophile) 661 29 oct. — Arrêté nº 379-MFE-CR portant concession de pensions	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 ianvier 1967;
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République;
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République; Le conseit des ministres entendu,
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République;
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République; Le conseit des ministres entendu, ORDONNE: Article premier — Est autorisée la ratification des
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République; Le conseit des ministres entendu, ORDONNE: Article premier — Est autorisée la ratification des protocoles annexes au traité de la Communauté Econo-
DIVERS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments	ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS ORDONNANCES ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Vu le rapport du ministre des affaires étrangères; Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967; Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République; Le conseit des ministres entendu, ORDONNE: Article premier — Est autorisée la ratification des

Le protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des Etats Membres de la CEDEAO.

Le protocole relatif à la réexportation au sein de la communauté des marchandises importées des pays tiers.

Le protocole relatif à l'évaluation des pertes de recettes enregistrées par les Etats Membres de la CEDEAO.

Le protocole relatif au fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO.

Le protocole relatif aux contributions des Etats Membres au budget de la CEDEAO.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

> Lomé, le 9 novembre 1976. Général d'Armée G. Eyadéma

DECRETS

DECRET N° 76-188 du 20 octobre 1976 relatif à l'ouverture de la campagne d'achat du cacao et aux conditions d'intervention de l'office des produits agricoles du Togo, pour la récolte principale 1976-77.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des transports; Vu l'ordonnance nº 1 du 14 janvier 1967;

Vu l'ordonnance nº 15 du 14 avril 1967;

Vu la loi nº 64-9 du 22 juin 1964 portant création de l'office des produits agricoles du Togo (OPAT) ;

Le conseil des ministres entendu.

DECRETE :

Article premier — La date d'ouverture de la campagne d'achat du cacao de la récolte principale 1976/77 est fixée au 18 octobre 1976.

Art. 2. — Les prix d'achat au producteur du cacao en fèves conformes aux normes du conditionnement sont fixés comme suit pour les différentes qualités en tous points de traite :

Cacao supérieur et courant : 130 francs le kilogramme

Cacao limite: 45 francs le kilogramme.

- Art. 3. Par application des barèmes des frais de commercialisation ci-joints, les valeurs à facturer à l'office des produits agricoles du Togo sont fixées à 146.291 francs CFA la tonne pour le cacao de la qualité supérieure et courante et à 57.393 francs CFA la tonne pour le cacao de la qualité limite.
- Art. 4. Les montants des frais de transport supplémentaires que l'OPAT remboursera aux ache eurs agréés sont fixés comme suit :

Région de Litimé : 2.000 francs la tonne Région d'Akposso-Nord : 1.300 francs la tonne Région d'Akposso-Plateau : 1.300 francs la tonne Canton d'Akébou : 1.300 francs la tonne Région de Pagala : 1.300 france la tonne Région de Dayes : 1.300 francs la tonne. Le remboursement des frais est subordonné à la présentation des tickets de conditionnement afférent à ces transports.

Art. 5. — Le ministre du commerce, de l'insdustrie et des transports, le ministre du développement rural et le ministre de l'équipement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.

Lomé, le 20 octobre 1976 Général d'Armée G. Eyadéma

CAMPAGNE D'ACHAT DU CACAO Barème cacao RP 1976/77

Bareme cacao RP 1970,	///			
F	rancs CF	A la tonne		
Prix d'achat au producteur	1.400	130.000		
teur produit	425 1.500			
	3.325			
Valeur nu-bascule centre de collecte 4 Manutention loyer magasin ache-		133.325		
teur agréé	709 1.350			
•	2.059			
Valeur nu-bascule Lomé	926 93 338	135.384		
V.L.M	1.598			
10 Frais généraux fixes	3.691			
	6.646			
Valeur loco-magasin Lomé 11 Commission acheteur agréé 3%		142.030		
sur V.L.M. Valeur à facturer à l'OPAT	4.261	146.291		
CAMPAGNE D'ACHAT DU CACAO				
Barème cacao limite 1976/77				
Francs CFA la tonne				

Fı	rancs CFA	la tonne
Prix d'achat au producteur		45.000
1 Commission acheteur produit 2 Manutention loyer magasin ache-	1.400	•
teur produit	425	
3 Transport au centre de collecte	1.500	
	3.325	
Valeur Nu-Bascule Centre de Collecte		48,325
4 Manutention loyer magasin ache-	700	
teur agréé	709	
5 Transport Lomé	1.350	

2.059